EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 avril 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre avril deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 avril 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Françoise NOUHEN à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Saïd Akim BARA, Simon POURRET à Marion CANALES, Dominique ADENOT à Grégory BERNARD, Alparslan COSKUN à Patricia GUILHOT, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre BRENAS, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER à Olivier BIANCHI, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Luc BLANC, Dominique ROGUE-SALLARD à Nicolas BONNET, Sylviane TARDIEU à Pierre MIQUEL**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Madame Isabelle PADOVANI et Monsieur Antoine RECHAGNEUX quittent la séance avant le vote de la question n°5 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Jérôme GODARD donne pouvoir à Monsieur Jérôme AUSLENDER et quitte la séance avant le vote de la question n°52.

Rapport N° 26

MARCHÉS PUBLICS - AVENANTS

MARCHES PUBLICS - ACHATS DE TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES - AUTORISATION DE LANCEMENT DE PROCEDURES
(Article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Afin d'assurer la continuité du service public et le fonctionnement des services municipaux, il convient de passer des marchés dans les domaines suivants : la réalisation de travaux, l'achat de fournitures, l'achat de services.

I - La réalisation de travaux

1. Remplacement menuiseries bois extérieures au Musée Lecoq

Pour améliorer le clos couvert du bâtiment, il est nécessaire de procéder au remplacement des menuiseries bois extérieures du Musée. Ces travaux permettront d'améliorer l'étanchéité et l'isolation du bâtiment. Ils seront exécutés en deux tranches en 2015 et 2016.

Le coût global de l'opération est estimé à 78 000 € HT.

Procédure adaptée en application de l'article 28 du CMP.

Marché fractionné à tranches conditionnelles conclu en application de l'article 72 du Code des Marchés Publics.
La tranche ferme comprend le remplacement des menuiseries du rez-de-chaussée, des 1er et 2ème étages, au 2ème semestre 2015.
La tranche conditionnelle concerne les menuiseries des 2ème, 3ème étages et du Belvédère, au 1er semestre 2016.
Le marché est attribué en un lot.

II - L'achat de fournitures

1. Acquisition de logiciels bureautiques

Cette consultation permettra l'acquisition des logiciels bureautiques destinés à l'équipement des services municipaux et des écoles de la Ville de Clermont-Ferrand.

Le coût global de l'opération est estimé à 40 000 € HT par an, soit 120 000 € HT pour les 3 ans de la durée du marché.

Procédure adaptée en application de l'article 28 du CMP

Marché fractionné à bons de commande en application de l’article 77 du Code des Marchés Publics attribué en un lot pour une durée d'un an reconductible 2 fois.

valeur mini annuelle : 10 000 € HT
valeur maxi annuelle : 60 000 € HT

2. Achat de matériel neuf de cuisine, de buanderie et petit électroménager

Il s'agit de lancer une consultation pour l'achat ou le remplacement de matériel de cuisine, de buanderie et de petit électroménager.
Ce remplacement de matériel intervient suite à une panne importante et nécessitant la mise en place de matériel neuf ou pour le remplacement de matériel arrivant en fin de vie. Il s'agit aussi d'achat de matériel complémentaire selon les besoins des utilisateurs.

Volet développement durable de la consultation :
Les nouveaux matériels devront être plus économiques que les précédents sur les consommations d'énergie électrique et de consommation d'eau.

Le coût total de ces prestations est estimé à 60 000,00 € HT par an, soit 240 000 € HT pour la durée des quatre ans du marché.
Appel d'offres ouvert- en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP.
Marché fractionné à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics attribué en un lot pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

Nature des prestations :
Fourniture et pose sur les différents sites de la Ville, de matériels neufs de cuisine, buanderie et petit électroménager.

valeur mini annuelle : 40 000 € HT
valeur maxi annuelle : sans montant maxi

3. Fourniture et transport de sel de déneigement

Le service Gestion et Maintenance de la Direction de l'Espace Public est amené à acheter du sel de déneigement pour le traitement hivernal des espaces publics communaux.
Les besoins en fourniture de produit de déneigement intervenant en fonction des conditions climatiques, il est proposé de conclure un marché à bons de commande sans minimum et sans maximum d'un an reconductible 3 fois.

Volet développement durable de la consultation :
- bilan carbone pour la livraison du sel,
- adaptation des moyens de transport en fonction de la saison de la date de livraison,
- fourniture et livraison d'un sel de catégorie A.

Le coût total de ces prestations est estimé à 200 000 € HT pour la durée des quatre ans du marché.

Appel d'offres ouvert - en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP.
Marché fractionné à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics attribué en un lot pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

valeur mini : sans montant mini
valeur maxi : sans montant maxi

4. Fourniture de produits chimiques CO2 pour le traitement de l'eau potable et ensemble de stockage en location

Dans le cadre de la mise en place d'une usine de traitement d'eau potable pour la Ville, il est prévu dans la filière de traitement d'injecter du dioxyde de carbone (CO2) pour assurer la reminéralisation de l'eau.

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville de Clermont-Ferrand, qui produit l'eau potable et exploite son propre réseau, bénéficie de la qualification d'entité adjudicatrice réservée aux opérateurs de réseau.

Le coût de l'opération est estimé à 19 050 € HT, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

Marché négocié avec mise en concurrence - en application des Articles 144-I.1, 165 et 166 du Code des Marchés Publics.

Marché fractionné à bons de commande en application de l'article 169 du Code des Marchés Publics.

Objet et étendue du lot :
Fourniture de dioxyde de carbone, installation, location, maintenance et désinstallation de 2 cuves

Nature des prestations :
Ce marché concerne la fourniture de produits chimiques CO2 pour le traitement de l'eau potable et ensemble de stockage en location.
Montant mini annuel : 8 000€ HT
Montant maxi annuel : 20 000€ HT

III - L'achat de services

1. Mission d'assistance technique pour l'auscultation et le contrôle des chaussées

La Direction de l'Espace Public souhaite améliorer la connaissance de son patrimoine routier. L'objectif est de réaliser un diagnostic de l'état de certaines chaussées préalablement aux travaux de réfection de la couche de roulement ou de base. Il est prévu également la réalisation de mesures ponctuelles dans le cas de contrôle externe de chantiers réalisés par la ville de Clermont-Ferrand.
Par ailleurs, la réglementation exige dorénavant de contrôler la présence de fibre d'amiante dans les enrobés, il est donc nécessaire de réaliser des analyses en amont des chantiers de voirie.
Il s'agit d'optimiser les travaux lors des réfections des couches de roulement des chaussées et d'assurer un contrôle externe de certaines prestations réalisées par les entreprises de Voirie Réseaux Divers pour le compte de la Ville.

Volet développement durable de la consultation :
Le présent marché permettra de réaliser des chaussées plus pérennes en optimisant les consommations de produits hydrocarbonés en fonction de la structure des chaussées existantes. Il devrait aussi permettre de rallonger la durée de vie des chaussées les plus circulées. Les contrôles externes des travaux réalisés par les entreprises permettront donc de contrôler les malfaçons en amont et ainsi de rallonger la durée de vie des travaux neufs.

Le coût total de ces prestations est estimé à 50 000 € HT par an.

Appel d'offres ouvert - en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP.
Marché de services, fractionné à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics attribué en un lot pour une durée d'un an reconductible 3 fois.
valeur mini annuelle : 15 000 € HT
valeur maxi annuelle : 100 000 € HT

2. Inspections détaillées et expertises d'ouvrages d'art sur le territoire de la Ville de Clermont-Ferrand

Les ouvrages d'art doivent faire l'objet de visites régulières permettant de suivre le comportement de l'ouvrage dans le temps. Il existe en matière d'ouvrages d'art plusieurs niveaux d'expertises que l'on programme en fonction de la nature de l'ouvrage. Ces différents niveaux d'expertises permettent une définition des travaux d'entretien. A cette fin, il est proposé de conclure un marché avec un prestataire extérieur comprenant les différentes prestations relatives à chaque type d'expertise pour chaque type d'ouvrage d'art dont est propriétaire la ville de Clermont-Ferrand.
Il est proposé la passation d'un marché à bons de commande, permettant au fur et à mesure des budgets annuels alloués à la vérification des ouvrages et des priorités relatives à l'état des ouvrages, de passer commandes des expertises les plus pertinentes, pour connaître l'état général et assurer le suivi des ouvrages.

Le coût total de ces prestations est estimé à 160 000 € HT pour les quatre ans de la durée du marché.

Procédure adaptée en application de l'article 28 du CMP.
Marché de services, fractionné à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics attribué en un lot pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

valeur mini annuelle : 5 000 € HT
valeur maxi annuelle : 40 000 € HT

3. Maintenance et dépannage du matériel de parking, et de télé-jalonnement

Les différents parcs de stationnement ou les simples contrôles d'accès (Parc du 1er Mai, rue Fléchier, Thévenot, Charme) sont gérés par barrières, caisses automatiques, télé-jalonnement, commande radio.
Ce matériel nécessite une maintenance pour assurer au quotidien le service rendu aux utilisateurs de ces installations.
Un marché à bon de commande permet d'obtenir la réactivité et la souplesse nécessaires à un état de fonctionnement optimum des installations.
Un entretien préventif et curatif des installations de parking permet d'assurer, par le biais du parfait fonctionnement du matériel, le service attendu par les usagers. La prise en charge du matériel couvre le bon fonctionnement des barrières, des caisses, du télé-jalonnement et de tout le matériel associé.

Le coût total de ces prestations est estimé à 24 666 € HT par an, soit 98 664 € HT pour les quatre ans de la durée du marché.

Procédure adaptée en application de l'article 28 du CMP.
Marché de services, fractionné à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics attribué en un lot pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

valeur mini annuelle : 10 000 € HT
valeur maxi annuelle : 50 000 € HT

Volet développement durable de la consultation :
Les prestations devant s'effectuer presque exclusivement en centre ville sur l'espace public, les candidats devront proposer des pratiques respectueuses de l'environnement urbain, que ce soit en émission CO2, bruit, encombrement, …

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser le lancement des procédures décrites ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les entreprises retenues, éventuellement dans le cadre d'une procédure de marché négocié suite à appel d'offres infructueux, ainsi qu'à procéder à leur résiliation si nécessaire en fonction des conditions d'exécution.

MARCHES PUBLICS - ACHATS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Afin d'assurer la continuité du service public et le fonctionnement des services municipaux, il convient de passer des marchés dans les domaines suivants : la réalisation de travaux, l'achat de fournitures, l'achat de services.

L'achat de fournitures

1. Fourniture de produits chimiques

Exposé des Motifs :
La présente consultation concerne l'achat de fourniture de produits chimiques.

Les prestations sont réparties en 10 lots :
- lot 1 : fourniture de chaux vive
- lot 2 : fourniture de chlore gazeux
- lot 3 : fourniture de soude
- lot 4 : fourniture permanganate de potassium
- lot 5 : fourniture de dioxyde de carbone, installation, location, maintenance et désinstallation de 2 cuves
- lot 6 : fourniture de chlorure ferrique
- lot 7 : fourniture de charbon actif en poudre
- lot 8 : fourniture d'hypochlorite de soude
- lot 9 : fourniture d'acide sulfurique
- lot 10 : fourniture de bisulfite de sodium

Les lots 1, 3, 4, 6, 7, 9, et 10 sont reportés.
Le lot 5 est déclaré sans suite et relancé en procédure négociée.

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville de Clermont-Ferrand, qui produit l'eau potable et exploite son propre réseau, bénéficie de la qualification d'entité adjudicatrice réservée aux opérateurs de réseau.

C'est une procédure négociée passée après mise en concurrence soumise aux dispositions des articles 144-I.1, 165 et 166 du Code des Marchés Publics. Il s'agit d'un marché à bon de commande avec minimum et maximum selon les dispositions de l'article 169 du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 23 mars 2015 a attribué le marché à l'entreprise suivante :

Marché n° 15-048 Fourniture de chlore gazeux (Lot 8)
Durée : 3 ans renouvelable 1 fois
Titulaire : SOCIETE CALDIC
8 rue de l'Industrie
63800 Cournon d'Auvergne

montant minimum annuel : 7 200 € HT
montant maximum annuel : 30 000 € HT

La Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 13 avril 2015 a attribué le marché à l'entreprise suivante :
Marché n° 15-047 Fourniture de chlore gazeux (Lot 2)
Durée : 3 ans renouvelable 1 fois
Titulaire : GAZECHIM
15 rue Henri Brisson
BP 405
34504 BEZIERS Cedex

Montant minimum annuel : 1 750 € HT
Montant maximum annuel : 14 000 € HT

2. Fourniture d'objets promotionnels

Exposé des motifs :
La présente consultation concerne l'achat d'objets promotionnels ou similaires destinés à la promotion de la Ville de Clermont-Ferrand.

Marché négocié avec mise en concurrence article 35-I 1°du Code des Marchés Publics suite à une déclaration d'infructuosité.

La Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 23 mars 2015 a attribué ce marché à l'entreprise suivante :
Marché n° 15-049N - Objets Adultes
Durée : 1 an renouvelable 3 fois
Titulaire : RG PUBLICITE
95 route de Lyon
03006 MOULIN Cedex

Montant minimum annuel : 15 000 € HT
Montant maximum annuel : 45 000 € HT

3. Location entretien de photocopieurs pour divers services municipaux et groupes scolaires de la Ville de Clermont-Ferrand

- Marché ordinaire
- Appel d'offres ouvert

La durée du marché est de 54 mois ferme.

La Commission d'Appel d'Offres en sa séance du 13 Avril 2015 a décidé de retenir les offres suivantes :

Lot n°1 : Photocopieur de l'Imprimerie Municipale
Marché n° 15-062
TOSHIBA CENTRE EST
124 avenue de Cournon
63178 AUBIERE
Pour un montant estimatif de 15 876 € HT

Lot n°2 : Photocopieurs pour les services et les groupes scolaires
Marché n° 15-063
TOSHIBA CENTRE EST
124 avenue de Cournon
63178 AUBIERE
Pour un montant estimatif de 88 674,76 € HT.

L'achat de services

1. Nettoyage des locaux de la salle Gaillard

Exposé des motifs :
La présente consultation concerne les prestations de nettoyages des locaux de la salle Gaillard.

Appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles 33 3ºal. et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 13 avril 2015 a attribué ce marché à l'entreprise suivante :
Marché n° 15-071 : Nettoyage des locaux de la salle Gaillard
Durée : 1 an renouvelable 3 fois
Titulaire : NET PLUS AUVERGNE
11 Boulevard Trudaine
63100 CLERMONT-FERRAND
Marché ordinaire, attribué pour un montant de 15 382,95 € HT

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi qu'à procéder à leur résiliation si nécessaire en fonction des conditions d'exécution.

AVENANTS

La poursuite de l'exécution de certains marchés nécessite la passation d'avenants entre les titulaires et la Ville dans les domaines suivants : la réalisation de travaux, l'achat de fournitures, l'achat de services.

L'achat de fournitures

1) Fourniture d'éléments de clôtures, grillage, fourniture de planches et profilés bois. - Lot n°2 : fourniture de planches et profilés bois - Marché n° 13-026 - Avenant n°1

Le marché relatif à la fourniture d'éléments de clôtures, grillage, fourniture de planches et profilés bois - Lot n°2 : fourniture de planches et profilés bois a été attribué à l'entreprise Ets Ducros GEDIBOIS pour un montant minimum annuel de 2 500 € HT et maximum de 10 000 € HT, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Lors de l'élaboration de ce marché, seul le besoin de la Direction du Patrimoine Bâti a été pris en compte.
Or les deux premières années d'exécution ont mis en évidence une consommation importante des autres directions sur ce marché. Le montant maximum se trouve atteint avant la reconduction du marché.

Afin de limiter la gêne occasionnée par cette situation, il est nécessaire d'augmenter le montant maximum du marché.

Il est proposé de rédiger un avenant d'augmentation du montant maximum annuel de 3 000 € HT pour les deux dernières années à exécuter.

Pour les années 2015 et 2016, le montant maximum du contrat serait donc porté à 13 000 € HT par an.

Le montant total du marché pour les 4 ans est :
montant HT mini : 10 000 €
montant HT maxi : 46 000 €

La plus-value s'élève donc à 15 % du contrat initial (pour les 4 ans).

La Commission d'Appel d'Offres du 09 mars 2015 a donné un avis favorable.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants prenant en compte ces dispositions.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 avril 2015

Pour Le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN